

ABONNEMENT.

SAUMUR :	
Un an	30 fr.
Six mois	16
Trois mois	8
PARIS :	
Un an	35 fr.
Six mois	18
Trois mois	10

On s'abonne :

A SAUMUR,
Chez tous les Libraires ;

A PARIS,
Chez M. RICHARD et C^e,
Passage des Princes.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.

Annances, la ligne . . . 20 c.
Réclamations, — . . . 30
Faits divers, — . . . 75

RÉSERVES SONT FAITES
Du droit de refuser la publication
des insertions reçues et même payées
sans restitution dans ce dernier cas ;
Et du droit de modifier la rédaction
des annonces.

On s'abonne :

A SAUMUR,
Chez tous les Libraires ;

A PARIS,
Chez M. HAVAS-LAFFITE et C^o,
Place de la Bourse, 8.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le lundi excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 25 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR,

23 Janvier 1875.

Chronique générale.

La crise ministérielle touche forcément à son terme, en même temps que s'ouvre la discussion des lois constitutionnelles. Mais on ne saurait prévoir quelle est définitivement la combinaison qui prévaudra. M. le duc Decazes s'agit beaucoup afin de garder son portefeuille, mais sa situation est très-compromise, à cause de la question des capitulations d'Egypte, qu'il aura quelque peine à défendre devant l'Assemblée.

Judi, 24 janvier, anniversaire de la mort de Louis XVI, des messes basses ont été dites à la chapelle expiatoire depuis huit heures du matin jusqu'à midi.

La foule était nombreuse aux abords du monument et il était difficile, à partir de 40 heures, de pénétrer dans la chapelle.

Plusieurs membres de la famille de Bourbon étaient présents : Le duc de Nemours, le duc de Chartres, la princesse Blanche d'Orléans, la reine Isabelle, le roi de Naples, la comtesse de Girgenti.

Parmi les personnalités, on remarquait : MM. de Cumont, Tailhand, le marquis de Dreux-Brézé, représentant le comte de Chambord ; de la Vieuville, de la Pommeraye, aide-de-camp du général de Geslin.

Beaucoup de députés de la droite, parmi lesquels MM. Baragnon, duc de La Rochefoucauld-Bisaccia, de Saint-Victor, de Mortemart, de Mornay, comte de Suzanne, de La Bouillerie, de Limayrac, de Meaux, de Vaultier, Besson de Borda, de Chavannes, baron de Lareinty, de La Peyronnet, de Montaur, de Champagny, Combiér, de Lambertye, Vallon, le baron Chaurand, de Kerdrel, général du Temple, etc.

La quête a été faite au profit des orphelins de la guerre, recueillis par S. Em. le cardinal archevêque de Paris.

La commission d'enquête sur l'élection de la Nièvre a entendu MM. Cornélis de Witt et Léon Renault, qui ont donné des explications préliminaires. M. Léon Renault sera entendu de nouveau lundi pour communiquer à la commission des documents qui n'étaient pas prêts antérieurement. La commission a décidé de garder le secret sur les dépositions du préfet de police et du sous-secrétaire d'Etat, qui sont sténographiées.

Au sujet de cette commission, les journaux de la gauche publient la note que voici :

« La commission d'enquête sur l'élection de la Nièvre a dû se préoccuper des renseignements inexacts qui ont été publiés par plusieurs journaux à l'occasion de sa dernière séance.

» Elle tient à déclarer qu'elle n'accepte la responsabilité d'aucun autre compte-rendu que celui qui est rédigé par les soins de ses secrétaires et qui n'est pas destiné à être rendu public. Tous autres renseignements offrirait d'autant plus de chance d'erreur qu'à raison de la nature spéciale du mandat confié à la commission, ses membres se sont engagés à une entière discrétion. »

Il est à noter que ces mêmes journaux de gauche affirmaient dès l'abord que les travaux de la commission se feraient au grand jour. On voit qu'il n'en sera rien.

Le bruit s'est répandu de nouveau que M. le maréchal Canrobert serait disposé à accepter une candidature qui lui aurait été offerte par les bonapartistes du Lot.

D'après le *Moniteur*, cette nouvelle est dénuée de toute espèce de fondement. A diverses reprises, l'honorable maréchal Canrobert s'est expliqué à ce sujet avec plusieurs généraux, auxquels il a déclaré que, dans sa pensée, les fonctions militaires actives n'étaient pas compatibles avec l'exercice du mandat législatif.

On lit dans le *Journal de Paris* :

« Une feuille qui compte vingt ans d'existence, l'*Echo universel*, vient d'être autorisée à se transformer en journal politique quotidien.

» Nous croyons savoir que l'*Echo universel* sera l'organe de la fraction du centre droit qui se rapproche le plus du centre gauche.

» L'*Echo universel*, sous sa nouvelle forme, paraîtra le 1^{er} février prochain.

» Nos meilleurs vœux pour un journal dont les opinions sont très-voisines des nôtres. »

Le *Journal de Paris*, se donnant ainsi comme républicain ou peu s'en faut, il serait intéressant de savoir si c'est M. Hervé qui fait les frais de l'édition à un sou du *Journal de Paris*, publiée sous le nom de *Soleil*, ou bien si, comme on l'assure, c'est quelqu'un des princes d'Orléans.

La commission d'enquête organisée au ministère de la marine pour juger la conduite de M. Gaultier de la Richerie, ex-gouverneur de la Nouvelle-Calédonie, s'est déjà réunie plusieurs fois, sous la présidence du vice-amiral Didelot.

Malgré le secret gardé par les membres de la commission, la lumière, dit la *Patrie*, commence à se faire sur cette affaire. Si M. Gaultier de La Richerie peut, jusqu'à un certain point, arguer des instructions reçues, il n'en est pas moins vrai que, sans l'énergie du contre-amiral Ribourt, sa faiblesse et sa tolérance auraient pu être la cause d'une véritable révolte parmi les insurgés.

De ce fait, l'ex-gouverneur aura à répondre à de lourdes responsabilités, et, en demandant lui-même des juges, il a peut-être été moins bien inspiré qu'il ne l'espérerait.

On écrit de Versailles :

La discussion du projet de loi relatif à la réorganisation de l'armée est terminée. Il restait encore quelque chose comme quarante articles à voter. La Chambre les a votés au pas de course, écartant de la main tous les amendements qui voulaient lui barrer le passage. A cinq heures, tout était fini. M. le président Buffet allait consulter l'Assemblée pour savoir si elle était d'avis de passer à une troisième délibération, lorsqu'un député tout de noir habillé est apparu à la tribune et a dit en substance : que ce n'était pas tout que de commander un bon

dîner, mais qu'il fallait en outre se mettre en mesure de payer l'addition.

En conséquence, la sombre apparition sortie des coffres de l'Etat a commandé à l'Assemblée d'avoir, avant de se mettre à table, à adresser la carte à payer à la commission du budget.

Et l'Assemblée y a consenti, après quoi elle a voté à l'unanimité qu'elle passerait à la troisième et dernière délibération de la loi.

Après ce vote, M. Buffet s'est levé et a dit : « Le projet de loi qui vient ensuite à l'ordre du jour est celui qui est relatif à l'organisation des pouvoirs publics. L'Assemblée veut-elle en commencer immédiatement la discussion ? »

Il y a eu un instant d'hésitation dans l'Assemblée. On a même pu croire, sur les bruits qui n'avaient cessé de circuler pendant toute la journée, qu'un incident allait être soulevé par un des groupes de la Chambre ; mais personne n'a osé prendre la parole pour demander, soit un nouvel ajournement, soit le retrait des lois dites constitutionnelles. Tout le monde a paru comprendre la nécessité pressante d'en finir avec cette malencontreuse question et de mettre à nu toutes les vilaines intrigues qui se sont tapies dans ses plis et replis. C'est pourquoi il a été décidé à une très-grande majorité qu'on en commencerait jeudi, 24 janvier ! la première délibération.

Espérons qu'un orateur catholique et légitimiste, s'inspirant des idées et des sentiments que fait naître ce lamentable anniversaire, demandera à la révolution ce qu'elle a fait de la France depuis le jour où elle s'en est emparée par le meurtre de Louis XVI, l'assassinat de Marie-Antoinette et le martyre de l'enfant Louis XVII, trois crimes incomparables en noirceur, en bassesse, en ignominie, en lâcheté.

Nouvelles militaires.

La commission de réorganisation de l'armée ne s'est occupée, dans sa dernière séance, que des amendements qui lui ont été renvoyés par l'Assemblée et discutés à la séance suivante, notamment de l'organisation des services administratifs et des commis aux écritures.

La loi sur les cadres de l'armée est renvoyée à une troisième délibération ; on sait que la plus importante est celle qui vient d'avoir lieu. Veut-on savoir à combien s'élève l'augmentation des dépenses qu'entraîne la nouvelle organisation ? A plus de 45 millions. Le budget de la guerre était de 495 millions ; il sera au moins, l'année prochaine, par suite de la nouvelle loi, de 540 millions.

Au nombre des objections élevées par les partisans des six compagnies contre le partage du bataillon en quatre compagnies, celle qui est tirée de l'insuffisance actuelle de nos capitaines à commander de trop fortes unités de combat a été souvent reproduite. Il paraît qu'elle avait sa valeur, puisque après l'adoption du bataillon à quatre compagnies, on a jugé à propos d'attribuer deux capitaines à chacune d'elles.

Dans un moment où l'on s'efforce d'assurer aux officiers de grade inférieur, ainsi

qu'aux officiers, des ressources suffisantes pour vivre honorablement après qu'ils ont quitté le service, il semble étrange qu'on songe à diminuer, par une loi sur le cumul des pensions militaires et des traitements civils, leurs moyens déjà si restreints. Veut-on réduire les anciens sous-officiers à la misère, alors que, d'autre part, on cherche à leur procurer une situation convenable, à hauteur du sacrifice qu'ils font des plus belles années de leur existence au pénible métier d'instructeur ? Est-ce assez de 4,000 fr. par an pour rémunérer à la fois les services militaires et les fonctions civiles d'un sous-officier ? Est-ce assez pour vivre, même dans le célibat ou sans famille ? Tel est pourtant le chiffre du traitement total le plus élevé auquel puisse aspirer un sergent, d'après le projet législatif. Un sergent-major n'aurait droit qu'à 4,200 fr. au minimum.

Sans nous attacher à d'autres exemples, nous pouvons dire, d'une manière générale, que si cette loi était votée, elle porterait une regrettable atteinte aux intérêts militaires.

Le *Moniteur de l'Armée* comprend de nombreuses promotions aux grades de médecin-major et de médecin aide-major.

Le même journal donne également le tableau d'avancement des lieutenants d'infanterie proposés pour le grade de capitaine. Ce tableau contient 822 noms.

Un décret du Président de la République, en date du 12 décembre, a fixé le cadre normal des officiers supérieurs de la marine et autres.

Ce cadre comprend :
400 capitaines de vaisseau,
200 capitaines de frégate,
700 lieutenants de vaisseau,
420 enseignes de vaisseau,
440 aspirants de 1^{re} classe.

Ainsi que le fait très-bien remarquer un journal militaire, il y a là une singulière anomalie, surtout au moment où l'on discute la loi sur les cadres de l'armée de terre.

Si une loi était nécessaire pour fixer les cadres de l'armée de terre, nous nous demandons pourquoi un simple décret suffit pour l'armée de mer.

Etranger.

ESPAGNE.

On lit dans une correspondance d'Espagne :

« En Espagne, les alphonsistes continuent à regarder les carlistes en disant leur chapelet et faisant force signes de croix pour leur faire croire qu'ils sont très-dévotés à la cause catholique. La comédie est assez bien jouée, mais les acteurs sont connus et laissent voir le bout de l'oreille.

» J'aurais cru à un plus grand enthousiasme en Espagne pour le nouveau roi. Les alphonsistes purs sont mécontents, voyant par qui s'est relevé ce trône ; les républicains n'osent encore rien dire, mais les révolutionnaires intelligents sont seuls contents. Pour eux, c'est une dernière planche de salut, c'est un dernier essai — c'est en réalité une opération financière. Les carlistes battus, Alphonse XII serait vite jeté par-dessus bord, mais jusque-là c'était le seul moyen de trouver de l'argent pour lutter contre les carlistes.

» S'il était vrai que les Prussiens se fussent emparés du petit port et du fort minuscule de Quetaria, tant mieux, c'est un pied mis en Espagne, et l'Espagne a la jettatura en politique, comme vous le savez. — En outre, cela éclaircirait un peu la situation de la Prusse vis-à-vis des autres puissances.

» Le manifeste de don Carlos a produit le meilleur effet sur les Espagnols de toute nuance.

» Les carlistes pourront être battus, mais cela n'est point certain et ne leur fera pas grand mal, tandis qu'un échec serait la corde au cou pour Alphonse XII. Si l'évêque tient bon, la situation du nouveau roi est très-compromise, sinon il faudra faire beaucoup de concessions aux catholiques, et la Prusse fermera ses caisses; il ne restera aucune ressource que quelques banquiers de Madrid dont les capitaux sont un peu hypothéqués sur les brouillards du Mançanarès.

» Telle est, je crois, la situation; je suis convaincu que ceci est le tableau exact, et une intervention active de la Prusse pourrait seule amener des complications imprévues. »

Assemblée nationale.

Séance du 21 janvier 1875.

PRÉSIDENCE DE M. BUFFET.

Tout l'intérêt du jour se concentre dans l'ouverture du débat sur les lois constitutionnelles. Aucun vote n'est encore intervenu, et les discours prononcés jusqu'ici ne sont pas de première valeur. On ne peut dire que le débat promette grand-chose de décisif. La discussion a pourtant un caractère assez solennel; tout le monde sent que c'est la dernière manche d'une partie où se joue le présent et peut-être l'avenir de la France.

MM. Ventavon, Lenoël, de Lacombe, Carayon-Latour ont pris successivement la parole.

L'ordre du jour appelle la première délibération sur les projets de loi relatifs à l'organisation des pouvoirs publics.

Le projet présenté par la commission a été publié il y a quelques jours.

M. le rapporteur Ventavon prend la parole.

L'orateur expose la portée et l'économie du projet déjà reproduit, en même temps que les origines de la loi du 20 novembre 1873, à laquelle le projet actuel se rattache étroitement. On était au lendemain de la tentative faite en vue de restaurer la monarchie. Cette tentative échoua au dernier moment; un coup de vent inattendu ayant fermé l'entrée du port où le pays allait s'abriter. (Mouvement.) Devant l'impossibilité de rétablir immédiatement la monarchie, on dut se préoccuper de donner du moins au pays une période de sécurité. Tel fut l'objet de la loi du 20 novembre qui prorogea les pouvoirs du maréchal et en fit une magistrature septennaire irrévocable. Il s'agit aujourd'hui de compléter la loi du 20 novembre, en organisant le pouvoir temporaire et personnel du maréchal.

Plusieurs membres de la commission constitutionnelle ont émis l'avis qu'il y avait lieu de préparer la solution définitive, c'est-à-dire d'opter entre l'appel au peuple, la République et la monarchie. Or, l'appel au peuple proposé par MM. Eschassériaux et Turquet, a été condamné par 492 voix, la République a également été condamnée par suite du rejet de la proposition Casimir Périer. La monarchie elle-même a été écartée par suite de la non prise en considération de la proposition Larochefoucaud-Bisaccia.

En présence de l'impossibilité de trouver une majorité dans l'Assemblée sur le terrain d'une solution définitive, il convient de renoncer à cette chimère. Quelques membres ont proposé la dissolution; la commission n'a plus cru devoir se rallier à ce parti. Dans ces conditions il importe donc de chercher un terrain de conciliation et de se résigner à organiser le provisoire, qui est la seule solution possible en ce moment: c'est le seul but du projet ci-dessus.

Il diffère très-peu, quant au fond, des trois projets Dufaure, Lambert de Sainte-Croix et de Broglie, dont la commission constitutionnelle avait été saisie. On pourrait même ajouter qu'il ne diffère pas essentiellement de la proposition de M. Casimir Périer, puisque cette proposition prenait aussi pour base la loi du 20 novembre visée par le projet actuel.

L'orateur espère que l'Assemblée tiendra ses engagements et qu'elle ne refusera pas au maréchal l'organisation qu'elle lui a promise.

M. Lenoël succède à M. de Ventavon; il n'a pas grand chose à dire, simplement à donner son opinion.

Tout son discours peut se résumer en quatre lignes: « Les cinq articles de la loi proposée forment une Constitution monarchique; leur teneur est incompatible avec l'idée républicaine. Je suis républicain, je ne voterai pas la loi constitutionnelle. »

M. Mercier-Lacombe, membre de la commission constitutionnelle, prend contre le préopinant la défense du projet. Il s'agit en substance de compléter les effets de la loi du 20 novembre, loi qui a été votée par une majorité composée de membres appartenant aux différentes nuances de l'opinion monarchique. Ainsi s'expliquent les garanties que la commission constitutionnelle a inscrites dans son projet. On objecte que la forme du gouvernement demeure réservée. Rien n'est plus vrai, mais en présence du péril social à combattre, la question du gouvernement est secondaire. Il importe, avant tout, de constituer un pouvoir entouré de garanties efficaces contre la démagogie.

Refuser au pouvoir du maréchal ces garanties, c'est désarmer devant la démagogie et courir fatalement à l'abîme de la dissolution. Il est possible que le septennat ait quelques-uns des inconvénients que l'on a signalés, mais ces inconvénients sont inhérents à la forme républicaine. On allègue notamment la fragilité de ce pouvoir. A cela, l'orateur répond que la monarchie seule donne au pouvoir la stabilité. D'ailleurs, le projet a paré à ce danger, dans une certaine mesure, en mettant pour sept ans le pouvoir du maréchal à l'abri de toute atteinte. Le projet de la commission peut donc être accepté par les républicains conservateurs. Il peut l'être également par les monarchistes, à qui l'orateur, dira: Faites le bien du pays d'abord, le reste viendra par surcroît. Il n'est pas exact, ajoute l'orateur de prétendre que les auteurs du projet ont déserté la cause monarchique. Non, nous n'abandonnons pas notre foi, non, nous ne désertons pas notre foi, nous travaillons pour elle! L'orateur entre à ce propos dans une série de considérations sur la nécessité de constituer, à défaut de la monarchie, un gouvernement qui, dans toute la mesure du possible, donne au pays la sécurité des institutions monarchiques. L'Assemblée a pris, à ce sujet, un engagement solennel; en présence de la France qui l'implore et l'adjure, elle ne voudra pas se dérober. (Applaudissements sur les bancs du centre droit.)

M. de Carayon-Latour vient, au nom d'un grand nombre de ses amis et au sien, prier l'Assemblée de ne point passer à la deuxième lecture du projet.

Le 24 mai a été un acte anti-républicain. Cet acte a préparé le grand événement du 5 août, c'est-à-dire la réconciliation de deux branches de la famille royale. Depuis ce jour, hélas! l'accord des royalistes, moins solide à Versailles qu'à Froisdorff, s'est rompu, et la tentative de restauration monarchique a échoué. Aujourd'hui, on engage les royalistes à consolider les pouvoirs du maréchal. Le maréchal sait que les royalistes sont ses amis et qu'ils seraient disposés à lui accorder toutes les garanties nécessaires, si ces garanties pouvaient sauver le pays. Le moment est venu de faire de la politique à ciel ouvert.

Depuis quatre-vingts ans, la France a essayé de tous les gouvernements. Nous savons que la République conduit à l'Empire et que l'Empire conduit à l'invasion. Aujourd'hui, on veut essayer d'un gouvernement pour lequel on propose une dénomination nouvelle. Appuyer le gouvernement, c'est dire aux partis: préparez vos armes pendant six ans pour les luttes à venir. Mais la France n'attendra pas six ans pour fixer son sort, croyez-le bien. Le pays se livrera plutôt au premier qui s'en emparera, serait-ce la République!

Le pays ne veut pas de la République. Il n'en veut pas parce que la République s'est déshonorée en acceptant le concours de Rochefort, le concours des incendiaires de nos monuments, des assassins de nos soldats.

L'Empire a tiré une grande force de ses plébiscites. Ils n'ont réuni tant de voix que par suite de l'effroi que cause la République.

Une voix à gauche. — Et la haine de la monarchie blanche!

M. de Carayon-Latour croit qu'il n'y avait pas, en 1848, 10,000 bonapartistes dans toute la France. Pourtant le pays, par haine de la République, s'est jeté dans les bras du premier qui s'est montré prêt à la renverser. La République modérée conduit à l'imbécillité.

M. Thiers, reniant les traditions de sa vie, voulut nous conduire à la République en 1871; nous l'avons remplacé par un soldat illustre et loyal qui porte un nom essentiellement monarchique. Le pays

attendait de la monarchie de nouveaux jours d'espérance et de grandeur. Mais l'Assemblée n'a pas su répondre à ses aspirations. (Interruptions.)

Nous avons subi l'Empire 19 ans; en conservant le provisoire, vous nous y ramenez. Il n'y a qu'une barrière à lui opposer: la monarchie légitime qui, sous les auspices des réformes de la fin du siècle dernier, clorait l'ère funeste des révolutions et assurerait le salut de la France. La monarchie héréditaire est le seul gouvernement qui puisse concilier ensemble l'ordre, la liberté et la stabilité. C'est elle qui pendant des siècles a maintenu le calme dans le pays en mettant le principe d'autorité au-dessus des caprices du nombre. C'est elle qui, aujourd'hui, nous donnerait les alliances dont nous avons besoin et qui rendrait à notre pays le rang auquel il a droit en Europe.

L'orateur termine en affirmant la nécessité pour la France de revenir à sa tradition nationale qui est la monarchie. Il déclare que ni lui ni ses amis ne sauraient donc s'associer à une œuvre qui aurait pour effet de retarder l'avenir de la monarchie. Après avoir exprimé l'espoir que l'Assemblée finira par rappeler le roi, il affirme que lui et ses amis, tout en repoussant la loi, ne refuseront pas au maréchal les lois et les pouvoirs qui lui seront nécessaires pour assurer l'ordre dans le pays.

La séance est levée à 6 heures.

Chronique Locale et de l'Ouest.

Hauteur de la Loire à l'étiage du pont Cessart, à Saumur:

Aujourd'hui samedi, à une heure, 4^m 15.

Nous croyons devoir rappeler à nos lecteurs que le deuxième tour de scrutin, pour l'élection des membres du Tribunal de commerce, pour l'élection de ceux de la Chambre de commerce et de la Chambre consultative, sera ouvert demain dimanche, à 9 heures du matin, au Palais-de-Justice de Saumur.

Nous pensons que les commerçants appelés à concourir à cette triple élection s'empresseront d'accomplir le mandat qui leur est confié par la loi.

Le Tribunal de commerce de Saumur a surtout une importance qui n'est ignorée de personne. Nous pensons donc que les électeurs, en se présentant en grand nombre au scrutin de dimanche prochain, voudront ainsi donner à nos magistrats consulaires et aux membres des deux Chambres de commerce un nouveau témoignage d'estime et de sympathie dont ils n'ont jamais cessé d'être dignes.

ÉLECTIONS

A LA CHAMBRE DE COMMERCE D'ANGERS.

Le scrutin ouvert dimanche dernier, 17 janvier 1875, pour le renouvellement de la Chambre de Commerce d'Angers, n'ayant pas donné de résultat, faute d'un nombre suffisant de votants, un second tour de scrutin aura lieu demain dimanche 24 janvier 1875, aux mêmes lieux et aux mêmes heures.

Candidats: MM. F. BESNARD, R. MARCHETEAU, E. THOREAU, membres sortants rééligibles.

Voici un extrait du mouvement du personnel enseignant en Maine-et-Loire:

7 décembre 1874. — M. Barbier, Alphonse, instituteur communal à Saint-Cyr-en-Bourg, est nommé en la même qualité à Saint-Lambert-du-Lattay, en remplacement de M. Martin, décédé.

14 décembre 1874. — M. Leguet, René-Charles, maître-adjoint à Beaufort, est nommé instituteur communal à Saint-Cyr-en-Bourg, en remplacement de M. Barbier.

Dans la liste des instituteurs de notre arrondissement qui ont obtenu des récompenses honorifiques pour l'année 1874, nous devons ajouter le nom de M. Ruel, Victor, instituteur public à Concourson, cité parmi les mentions honorables.

La chasse à tir sera close dans la Mayenne, la Loire-Inférieure et la Vendée, comme en Maine-et-Loire, le dimanche 31 janvier 1875, à la chute du jour.

On nous demande ce que deviennent, avec les nouvelles lois militaires, les jeunes

gens, fils de femme veuve, ou ayant un frère sous les drapeaux.

Ils restent dans leurs foyers, libérés de tout service.

Pendant quinze jours, un mois au plus, ils seront peut-être appelés au chef-lieu pour y faire quelques exercices; mais ceci serait tout à fait transitoire, et, du reste, rien n'est encore décidé au sujet de cette dernière disposition.

Nous devons à une indiscretion la communication de l'arrêté suivant, qui eût vu le jour, si des raisons majeures n'avaient forcé notre municipalité à se retirer:

VOIRIE MUNICIPALE.

ARRÊTÉ

CONCERNANT LA RUE D'ALSACE.

Nous, etc.,

Considérant le bien fondé des réclamations des habitants de ce quartier, qui supportent les charges municipales comme tous autres citoyens de la ville;

Considérant que la construction de l'établissement Saint-Louis a produit un chiffre dans les recettes de l'octroi que nous avons été heureux de constater;

Considérant qu'après l'achèvement des travaux du collège communal, nous rétablirons la rue qui y donne accès dans son état primitif, que nous l'améliorerons même autant qu'il sera en notre pouvoir;

Considérant que tous les habitants de cette ville sont frères, et que nous ne devons pas montrer une préférence que réprouvent les principes et doctrines de la vraie et pure République, notre idéal;

Considérant encore que la levée d'Enceinte était, au temps de la prospérité de la cité, un quartier magnifique, donnant accès à une promenade agréable; que nous voulons rétablir cet ancien état de choses;

Vu le rapport de la commission géologique de France, duquel il résulte que l'état marécageux de la susdite chaussée ne tient nullement à une cause remontant au déluge;

Vu les observations de la commission des marais Pontins, qui déclare ne trouver aucune analogie entre la rue d'Alsace et les marais qui désespèrent la campagne de Rome; que, d'après ces hommes compétents, la voie peut être rétablie à peu de frais;

Prenant même en considération l'avis des chasseurs aux canards qui, dans un esprit de noble dévouement pour les habitants de cette région (dévouement dont nous ne saurions trop les féliciter), renoncent aux plaisirs que procure ce divertissement;

Considérant, d'un autre côté, que les finances de la ville sont trop obérées pour faire la moindre entreprise; que plusieurs services sont en souffrance;

Avons arrêté et arrêtons ce qui suit:

Art. 1^{er}. — Tout habitant de Saumur, passager, étranger, flâneur, etc., qui traversera la rue d'Alsace, est autorisé à déposer cailloux, pierres, moellons, autant qu'il lui conviendra, pour l'assainissement de ladite chaussée.

Art. 2. — M. le supérieur de l'établissement Saint-Louis est autorisé à accorder autant de promenades qu'il lui conviendra; à emmener ses 175 élèves à la campagne et leur faire apporter leur charge de blocage, pierres brutes et d'échantillon dans le même but.

Ces matériaux seront exempts de tous droits d'octroi.

Art. 3. — Les habitants de la rue d'Alsace sont particulièrement invités à se munir de pelles, pioches, brouettes, instruments de nivellement, pour étendre et utiliser les matériaux apportés par les personnes de bonne volonté.

Art. 4. — MM. les employés d'octroi, gardes champêtres, cantonniers, agents de police et tous autres agents de l'administration municipale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de n'apporter aucune entrave à l'exécution du présent arrêté.

Fait à Saumur, le 1^{er} pluviôse an 86 de la République.

A l'automne, surtout, comme cette année, l'écorce des arbres fruitiers, surtout des vieux, se couvre de mousse et de lichens et sert d'abri à des légions d'insectes, qui, trouvant cette chaude couverture bien disposée pour y déposer leurs œufs, préparent leur progéniture qui, au printemps, se

répandra sur les arbres pour y causer leurs déprédations.

Pour détruire ces parasites animaux et végétaux, le *Cultivateur* indique un moyen très-simple, c'est de chauler les arbres, et voici comment on opère :

Dans dix litres d'eau (plus ou moins, suivant le nombre d'arbres qu'on a à chauler), on met la quantité de chaux vive nécessaire pour obtenir un lait de chaux un peu épais, puis on y ajoute deux cents grammes de soufre en poudre et deux cents grammes de suie de cheminée.

A l'aide d'un gros pinceau, on étend une couche de cette composition sur toutes les parties attaquées : la mousse ne tarde pas à se détacher et, à sa place, elle laisse l'écorce lisse, et l'arbre, débarrassé de ces parasites, reprend une vigueur nouvelle.

THÉÂTRE.

Lundi soir, le deux cent cinquante-troisième anniversaire de la naissance de Molière a été célébré, sur notre théâtre, par une brillante représentation composée de *Tartuffe*, du *Malade imaginaire* et de la Cérémonie traditionnelle. C'était sans nul doute la première fois qu'une solennité littéraire de ce genre avait lieu à Saumur. Il n'est donc pas sans intérêt d'en dire quelques mots, ne serait-ce que pour signaler ce glorieux anniversaire et citer les artistes qui, par leur talent, ont contribué à l'éclat d'une fête donnée à la mémoire de notre grand comique.

A tout seigneur, tout honneur. M. Emile Marck, à qui l'on doit cette innovation si louable et si intelligente, joue le rôle de *Tartuffe* avec beaucoup de mesure, et néanmoins avec beaucoup de force et de passion. Chez lui, rien d'exagéré ; sa parole est onctueuse, son maintien humble, son geste modeste, toutes choses qui conviennent parfaitement à l'étrange personnage qu'il représente.

M. Marck, qui est un artiste de premier ordre, n'a certes pas obtenu moins de succès que M. Leroux, du Théâtre-Français, qui parut à Saumur il y a huit ans, dans le rôle de *Tartuffe*, à côté de M^{me} Arnould-Plessy. Et s'il nous était permis d'établir un parallèle entre les deux interprètes, il serait à l'avantage de l'habile directeur du théâtre d'Angers, car M. Leroux, se fiant sur son titre et sa réputation de sociétaire de notre première scène française, exagéra certaines parties de son rôle ; en général, il le jouait très-légalement, son maintien n'était pas toujours assez bien composé, et il accentuait parfois un peu trop les effets comiques.

Cette observation ne peut s'adresser à M. Marck, que nous ne tarderons pas d'ailleurs à applaudir de nouveau dans le rôle d'Olivier de Jalin du *Demi-Monde*, laquelle pièce nous permettra de revoir aussi M. Chavannes, qui a laissé un si bon souvenir de sa première apparition sur notre scène.

Un artiste dont nous avons déjà apprécié le talent aux deux représentations de M^{me} Favart, M. Degard, a bien tenu le rôle d'Orgon ; il a aussi beaucoup plu dans le *Malade imaginaire*. M. Degard était accompagné de M. Kéval, un débutant qui, à la distribution des prix du Conservatoire, après s'être montré plaisant sans nulle exagération dans la première partie du second acte d'*Amphitryon*, a obtenu, à l'unanimité, le premier accessit de comédie. Nous n'avons pu juger du mérite de ce jeune acteur, le rôle de *Damis* n'étant pas dans son emploi.

M^{me} Anglade, première soubrette de la troupe de comédie, a toutes les qualités du rôle de *Dorine* : elle en a surtout le naturel et la gaieté. Cette actrice a une façon vive et lestée d'enlever le vers qui anime le public et le met en belle humeur. Dans la seconde pièce, elle a su indiquer spirituellement tous les effets du rôle de *Toinette*.

M^{me} Hems est toujours l'excellente comédienne que l'on connaît ; elle a représenté *Elmire* avec beaucoup d'intelligence et de justesse. Nous l'attendons dans le rôle de la baronne d'Ange, qui est, dit-on, l'un de ses triomphes.

M^{me} Gaugiran a été d'une ingénuité charmante : c'est une aimable et douce Mariane, une gentille et intéressante Angélique. La petite Levasseur (Louison) est une véritable enfant-prodige. Enfin, M. Hems a été fort comique dans cette caricature, d'un dessin si original et si profond, qui s'appelle *Thomas Diafoirus*. Ce personnage et celui d'Ar-

gan, le malade imaginaire, ont provoqué les plus joyeux éclats de rire de l'auditoire.

La représentation de *Tartuffe* et du *Malade imaginaire* terminée, le rideau s'est levé de nouveau et a laissé voir le buste de Molière, placé sur un piédestal. C'était le moment où devait avoir lieu la Cérémonie, suivant la tradition du Théâtre-Français. Les artistes, arrivant lentement, deux par deux, sont venus saluer le public d'abord, le buste de Molière ensuite, et déposer des couronnes qui étaient comme un juste tribut d'hommage et d'admiration payé au nom de la postérité à la mémoire du maître. Il y avait là quelque chose d'imposant et de solennel.

Tous les artistes se trouvant réunis, M. Marck a dit la pièce de vers de M. Paul Ferrier, le *Génie de Molière*, que nous avons publiée.

La soirée a été complétée par le divertissement, consistant en récit et chœurs, qui fait suite au *Malade imaginaire*, et dans lequel Argan, devenu *Bachelierus*, répond invariablement à chaque question des *savantissimi doctores* :

Clysterium donare,
Postera seignare,
Ensuite purgare.

Ce divertissement était inconnu d'un certain nombre de spectateurs. Il a fort gaie-ment terminé la représentation de gala en l'honneur de l'un de nos plus grands génies dramatiques.

Lundi prochain, l'opéra va reparaitre sur notre scène avec *Martha*, de Flotow. Nous savons que cette délicieuse partition a été exécutée plusieurs fois déjà à Angers avec un ensemble presque irréprochable. M^{me} Bureau, M. Chevalier, M^{me} Marirelli, ont reçu de nombreux applaudissements. M. Géraizer a obtenu le plus brillant succès dans le rôle de Plumkett ; il a dit surtout la romance de l'*Ame en peine* de manière à mériter une ovation en règle. L. D.

Faits divers.

M. de Lur-Saluces, lieutenant au 3^e hussards, revenant en *dog-car* d'Ozouer-la-Ferrière, où il avait été présider la commission chargée de la révision des chevaux, rencontra à 500 mètres de Tournau une voiture. Le cheval de M. de Lur-Saluces prit alors le mors aux dents et alla s'abattre à l'entrée de la ville. Le jeune officier fut précipité à terre en avant du cheval et resta sur place sans mouvement et le visage labouré. Sans la présence d'esprit et le sang-froid du maréchal-logis Woolkel, qui se jeta à la tête du cheval, ce dernier allait reprendre sa course et entraîner avec lui M. de Lur-Saluces, dont les jambes étaient embarrassées dans les guides.

Transporté à l'hôtel de Bourgogne, le fils de l'honorable député de la Gironde reçut le premier pansement. Aujourd'hui son état n'inspire plus d'inquiétudes.

On vient de faire à Cherbourg les expériences d'un nouveau signal lumineux destiné à compléter l'appareil de sûreté de M. le Bret pour les voyageurs en chemin de fer.

Avec le cordon que le voyageur a toujours sous la main, dans la voiture, pour s'en servir en cas de nécessité absolue, il peut, en tirant dessus, allumer la fusée inextinguible du signal qui, aussitôt, éclaire une surface de plus de 800 mètres.

On écrit d'Ollioules (Var) au *Messageur du Midi* :

« Dans la nuit de jeudi à vendredi, le tocsin et la générale éveillaient en sursaut notre population. Un immense incendie venait de se déclarer dans l'usine exploitée par M. Boriol, aux environs d'Ollioules.

« A peine les premiers secours étaient-ils arrivés, que déjà les vastes bâtiments étaient enveloppés par les flammes.

« Dès quatre heures du matin, le sous-préfet de Toulon, accompagné du capitaine de gendarmerie, s'était rendu sur le théâtre du sinistre. A son arrivée, cet honorable magistrat a trouvé un détachement de 200 matelots venant de Missiessy, avec quatre pompes que l'autorité maritime avait mises à sa disposition.

« Le sauvetage et l'attaque de l'incendie ont aussitôt commencé. Ces opérations se sont effectuées dans les plus périlleuses conditions : l'usine que dévoraient les flammes se composait d'un vaste bâtiment élevé de quatre étages. Les machines étaient en activité, et les réservoirs pleins d'huile et de sulfure de carbone. Il était donc à craindre à chaque instant que ces machines ne vinssent à éclater ou que les flammes n'atteignissent les cuves, et qu'une explosion n'abîmât l'édifice entier et n'en portât au loin les débris enflammés ou des torrents d'huile incandescente.

« Mais cette éventualité n'était pas de nature à arrêter nos braves matelots. Sous la direction de leur commandant, du sous-préfet de Toulon et du capitaine de gendarmerie, ils se sont portés aux endroits qui leur étaient désignés, sous les murailles du bâtiment et ont attaqué vigoureusement le feu, en faisant fonctionner toutes leurs pompes.

« Une scène déchirante avait précédé leur arrivée : l'incendie qui s'était déclaré à l'intérieur de l'usine avait dévoré les escaliers du rez-de-chaussée, du premier et du second étage ; or, une famille composée du père, de la mère et de deux enfants en bas âge, surprise par le sinistre et cernée par les flammes au troisième étage qu'elle habitait, n'avait pu fuir le danger et se voyait condamnée à la plus horrible mort.

« La mère, dans un élan de désespoir ou plutôt de foi dans la Providence, jeta par la fenêtre le matelas qui lui tomba sous la main, et, saisissant l'un de ses enfants, le lança dans l'espace. Cet enfant, heureusement, tomba sur le matelas préservateur et eut la vie sauve. Saisissant immédiatement après son autre enfant, elle le lança également dans le vide ; mais, cruelle fatalité ! la pauvre petite créature, en atteignant le sol, se brisa la colonne vertébrale et mourut instantanément.

« A leur tour, le père et la mère prirent le même chemin, et échappèrent miraculeusement aux flammes qui allaient les atteindre.

« D'un autre côté, un ouvrier se précipitait par la fenêtre et tombait sur le sol en se cassant une jambe, en se défonçant la poitrine et en se faisant une horrible blessure à la gorge. On s'empressa aussitôt de relever ce malheureux et de lui prodiguer les premiers soins ; puis il fut dirigé sur l'hôpital d'Ollioules.

« Mais l'incendie poursuivait toujours son œuvre de destruction : les planchers s'effondraient, les poutres craquaient, d'horribles sifflements se faisaient entendre à mesure que les gaz qui contenaient l'épurateur s'échappaient enflammés.

« Rien n'arrêtait le courage de nos matelots qui, dans cette circonstance, ont poussé la hardiesse jusqu'à la témérité : ils avaient escaladé les murailles du bâtiment en feu, avaient pratiqué des ouvertures et pénétré dans les appartements devenus la proie des flammes. Dans une reconnaissance, ils ont découvert le corps d'un pauvre ouvrier surpris par le sinistre, et qui était complètement carbonisé.

« L'effet des pompes a été en grande partie dirigé du côté des cuves d'huile et de sulfure de carbone. Ces réservoirs étaient pleins, comme nous l'avons dit plus haut, et contenaient environ 55,000 litres de l'une ou de l'autre de ces matières essentiellement inflammables. Des torrents d'eau y ont été lancés, et l'on a été assez heureux pour parer à tout danger de ce côté.

« Le jour arrivé, les secours ont été appliqués avec plus de précision, et l'on a pu se rendre compte de toute l'étendue du désastre.

« Dans les recherches auxquelles on continuait à se livrer, on a trouvé le corps d'un deuxième ouvrier qui avait disparu ; ce n'était plus qu'un amas informe et carbonisé. Un autre ouvrier a également disparu, et l'on craint qu'il ait péri sous les décombres.

« Les pertes sont évaluées à 200,000 fr., qui ne sont couvertes par aucune assurance, à cause du danger permanent que présentent ces sortes d'établissements. »

LA TRANSFUSION DU SANG.

Il y a longtemps qu'une des questions qui intéressent le plus la médecine est celle de la transfusion du sang. On cite aujourd'hui une opération de ce genre qui a eu les résultats les plus extraordinaires.

Un banquier allemand qui demeurait 9, passage d'Antin, M. Wolff, était tellement affaibli par la phthisie, qu'il y a deux mois son médecin, M. le docteur Lenoyer, ne vit plus d'autre chance de salut que la transfusion du sang.

Mais ni parents, ni amis, ni voisins n'étaient disposés à se prêter à cette opération, parfois très-dangereuse. Le médecin décida alors de se servir d'un bouc qu'avait le malade.

Le jour fixé pour l'opération, M. Wolff se montra très-inquiet et préoccupé ; l'épuisement avait affaibli son cerveau, et il manifestait une terreur folle. Ce fut à ce point que le médecin, craignant d'agir trop fortement sur son moral, eut presque envie d'ajourner l'opération.

On va voir qu'il eût aussi bien fait.

A peine, en effet, la quantité de sang nécessaire était-elle infusée dans les veines de M. Wolff, que celui-ci donna des signes manifestes d'aliénation mentale, prononçant des paroles incohérentes. Le lendemain, à son réveil, la folie avait pris un caractère parfaitement déterminé.

M. Wolff remuait, sans interruption, sa tête à la façon d'un bouc, et essayait de donner des coups de tête dans l'estomac de tous ceux qui l'approchaient ; en même temps il réclamait de l'herbe à grands cris.

La folie étant indéniable, le malade fut transporté à l'asile de la Ville-Evrard, où il fut plusieurs fois examiné par les docteurs Lassègue et Legrand du Saulle, qui le déclarèrent incurable.

Il est mort mercredi, après huit jours d'accès furieux pendant lesquels on avait la plus grande peine à le contenir.

On sait que plusieurs fois des écrivains se sont amusés à mettre en scène un personnage à qui on infuse du sang d'un autre, et qui prend immédiatement le tempérament et le caractère de cet autre. M^{me} Louis Figuier, notamment, a mis dans une de ses pièces un monsieur d'humeur paisible à qui on infuse du sang de zouave, et qui commet mille excentricités.

Le cas de M. Wolff, qui ne semblait possible qu'au théâtre ou en charge, n'en est que plus curieux. (Figaro.)

Une jolie anecdote racontée par le *Figaro* : Il vient de mourir à Fontainebleau, dans un âge très-avancé — quatre vingt-dix ans, je crois — une femme très-riche et de beaucoup d'esprit. Son testament, ouvert le jour même de son décès, contenait cette clause : « Je laisse à mon médecin, dont les soins éclairés et les savantes ordonnances m'ont fait vivre si vieille, tout ce qui est dans le bahut de vieux chêne de mon cabinet de toilette. On trouvera la clef de ce bahut sous le sommier élastique de mon lit. »

Grand émoi des héritiers, qui voient échapper les trésors de la défunte à leurs convoitises. Enfin, le médecin, prévenu, arrive. Le notaire lui remet la clef du bahut... On l'ouvre... O surprise ! Il contenait, intactes et pas même débouchées, toutes les drogues et les potions que le docteur ordonnait à sa cliente depuis vingt ans !

Dernières Nouvelles.

ASSEMBLÉE NATIONALE.

A la séance d'hier vendredi, M. de Meaux a pris la parole et dit en substance :

« Je succède à la tribune à l'honorable M. de Carayon-Latour qui a prouvé hier qu'il sait aussi bien parler qu'il sait se battre vaillamment sur le champ de bataille.

« Nos opinions et nos espérances sont les mêmes, mais nous ne poursuivons pas le même résultat pour le moment. Comme lui je déteste la démagogie à laquelle nous a conduits la République ; comme lui je déteste l'Empire, qui a commencé par la violence et qui a fini par l'invasion et le démembrement de la France.

« Nous n'avons pas pu restaurer la Monarchie traditionnelle, et nous avons confié le pouvoir au maréchal de Mac-Mahon ; nous avons aujourd'hui à discuter l'organisation de ces pouvoirs. »

La séance continue.

Pour les articles non signés : P. GODEX.

Salle de la Mairie.

Dimanche 31 janvier 1875, à huit heures du soir,

CONCERT

Donné aux Souscripteurs

par la

MUSIQUE DES SAPEURS-POMPIERS

Avec le concours de

PLUSIEURS ARTISTES et AMATEURS de la VILLE.

Prochainement, nous donnerons le programme de ce concert.

Les personnes qui désirent souscrire sont priées de se présenter au bureau de l'Echo Saumurois.

Théâtre de Saumur.

Troupe du Grand-Théâtre d'Angers, sous la direction de M. EMILE MARCK.

Lundi 25 janvier 1875,

MARTHA

OU LE MARCHÉ DE RICHMOND

Opéra en quatre actes et six tableaux, musique de Flotow.

Les principaux rôles seront tenus par MM. Géraizer, Chevalier, Dorlin, Mmes Bureau, Martrelli et Savenay.

Au troisième acte, M. Géraizer chantera la romance de l'Ame en peine, ajoutée par l'auteur à la partition de Martha.

Bureaux à 7 h. 1/2; rideau à 8 h.

Eviter les contrefaçons

CHOCOLAT MENIER

Exiger le véritable nom

NOUVELLE BATTEUSE

Pour 300 fr., rendue franco à la frontière française. Elle bat parfaitement toute espèce de grains. 1.800 pièces ont été vendues en deux ans. S'adresser au fabricant, M. Maurice Weil jeune, à Vienne (Autriche), Franzensbrückenstrasse, n° 13. On demande des représentants. (429)

SANTÉ A TOUS rendue sans médecine, sans purgation et sans frais, par la délicieuse farine de Santé de Du Barry, de Londres, dite: REVALESCIÈRE

Vingt-six ans d'invariable succès. Elle combat avec succès les dyspepsies, mauvaises digestions, gastrites, gastralgies, glaires, vents, aigreurs, acidités, pituites, nausées, renvois, vomissements, même en grossesse, constipations, diarrhées, dysenterie, coliques, phthisie, toux, asthme, étouffements, étourdissements, oppression, congestion, névrose, insomnies, mélancolie, diabète, faiblesse, épuisement, anémie,

chlorose, tous désordres de la poitrine, gorge, haleine, voix, des bronches, vessie, foie, reins, intestins, muqueuse, cerveau et sang. — 75,000 cures annuelles, y compris celles de Madame la Duchesse de Castelluart, le duc de Plaskow, Madame la marquise de Bréhan, Lord Stuart de Decies, pair d'Angleterre, etc., etc.

Cure N° 65,311.

Vervant, le 28 mars 1866.

Monsieur, — Dieu soit béni! votre Revalescière m'a sauvé la vie. Mon tempérament naturellement faible était ruiné par suite d'une horrible dyspepsie de huit ans, traitée sans résultat favorable par les médecins, qui déclaraient que je n'avais plus que quelques mois à vivre, quand l'éminente vertu de votre Revalescière m'a rendu la santé.

A. BRUNELIÈRE, curé.

Cure N° 45,270.

PITHUISIE. — M. Roberts, d'une consommation pulmonaire avec toux, vomissements, constipation et surdité de 25 années.

Cure N° 74,442.

Courmes, par Vence (Alpes-Maritimes), juillet 1871.

Depuis que je fais usage de votre bienfaisante Revalescière, je ressens une nouvelle vigueur, la laryngite dont je souffre depuis deux ans tend à disparaître avec le malaise que j'éprouvais dans tous mes membres.

Je vous en exprime toute ma reconnaissance. MEYFFRET, curé.

Cure N° 68,415.

M. Lacan père, de 7 ans de Paralysie des jambes, des bras et de la langue.

Plus nourrissante que la viande, elle économise encore 50 fois son prix en médecine. En boîtes: 1/4 kil., 2 fr. 25; 1/2 kil., 4 fr.; 1 kil., 7 fr.; 2 kil., 12 fr. — Les Biscuits de Revalescière en boîtes, de 4, 7 et 60 francs. — La Revalescière chocolatée, en boîtes, de 2 fr. 25 c.; de 576 tasses, 60 fr. — Envoi contre bon de poste, les boîtes de 32 et 60 fr. franco. — Dépôt à Saumur, chez M. COMBON, épicer, rue Saint-Jean; M. GONDRAND, épicer, rue d'Orléans; M. BESSON, pharmacien, place de la Blange, et chez les pharmaciens et épiciers. — Du Barry et C°, 26, place Vendôme, à Paris.

CHEMIN DE FER DE POITIERS

Service d'hiver.

Départs de Saumur pour Poitiers:

5 heures 30 minutes du matin.
11 — — — — —
6 — 10 — — — du soir.

Départs de Poitiers pour Saumur:

5 heures 40 minutes du matin.
10 — 40 — — — —
5 — 35 — — — du soir.

Tous ces trains sont omnibus.

P. GODET, propriétaire-gérant.

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS GARE DE SAUMUR

(Service d'hiver, 2 novembre 1874.)

DEPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS.

3 heures 08 minutes du matin, express-poste, (s'arrête à Angers) omnibus.
6 — 45 — — — —
9 — 01 — — — —
1 — 33 — — — — soir,
4 — 12 — — — — express.
7 — 27 — — — — omnibus.

DEPARTS DE SAUMUR VERS TOURS.

3 heures 04 minutes du matin, omnibus-initiale.
8 — 20 — — — — omnibus.
9 — 50 — — — — express.
12 — 38 — — — — soir, omnibus.
4 — 44 — — — —
10 — 28 — — — — express-poste.

Le train d'Angers, qui s'arrête à Saumur, arrive à 8 h.

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 22 JANVIER 1875.

Valeurs au comptant.				Valeurs au comptant.				Valeurs au comptant.			
Dernier cours.	Hausse	Baisse.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.	
3 % jouissance 1 ^{er} juin. 72.	62	20	» 35	Soc. gén. de Crédit industriel et comm., 125 fr. p. j. nov.	700	»	»	Canal de Suez, jouiss. janv. 70.	493	50	» 50
4 1/2 % jouiss. mars.	93	»	»	Crédit Mobilier	422	50	» 25	Crédit Mobilier esp., j. juillet.	690	»	13 75
4 % jouissance 22 septembre.	78	»	»	Crédit foncier d'Autriche	500	»	12 50	Société autrichienne, j. janv.	662	50	» 25
5 % Emprunt 1871	»	»	»	Charentes, 400 fr. p. j. août.	340	»	»	OBLIGATIONS.			
Emprunt 1872	100	35	» 30	Est, jouissance nov.	517	50	» 2 50	Orléans	297	50	»
Dép. de la Seine, emprunt 1857	221	»	» 50	Paris-Lyon-Méditerranée, j. nov.	887	50	» 3	Paris-Lyon-Méditerranée	291	50	»
Ville de Paris, oblig. 1855-1860	456	25	1 25	Midi, jouissance juillet.	540	»	1 25	Est	388	»	»
— 1865, 4 %	478	»	»	Nord, jouissance juillet.	1097	50	» 2 50	Nord	297	50	»
— 1869, 3 % t. payé.	309	»	1	Ouest, jouissance octobre.	887	50	»	Ouest	289	»	»
— 1871, 3 % 70 fr. payé.	275	»	2	Yendée, 250 fr. p. j. jouiss. juill.	580	»	1 25	Midi	292	»	»
Banque de France, j. juillet.	2840	15	»	Compagnie parisienne du Gaz.	615	»	»	Deux-Charentes	272	50	»
Comptoir d'escompte, j. août.	562	50	»	Société Immobilière, j. janv.	63	75	3 75	Vendée	245	25	»
Crédit agricole, 200 f. p. j. juill.	470	»	»	C. gén. Transatlantique, j. juill.	221	95	» 25	Canal de Suez	500	»	»
Crédit Foncier colonial, 250 fr.	255	»	2 50								
Crédit Foncier, act. 500 f. 250 p.	810	»	»								

Etude de M^r ROBINEAU, notaire à Saumur.

ADJUDICATION

En l'étude de M^r ROBINEAU, notaire à Saumur,

Le 24 janvier 1875, à midi,

DES IMMEUBLES

Ci-après,

Dépendant de la succession de M. JOUFFRAULT.

1^o Une maison de maître, au Petit-Puy, avec clos de vigne y appartenant, dit le Clos-de-la-Maison.

2^o Un petit jardin et cave dessous.

3^o Un clos de vigne, dit le Clos-de-la-Croix.

4^o Un clos de vigne, dit le Clos-Baignoux.

5^o Un clos de vigne, dit le Clos-Vaujonin, divisé en deux lots.

6^o Un morceau de vigne, au canton des Giraudières.

7^o Une petite maison, au Petit-Puy, avec caves et pressoir.

8^o Deux caves sous les dépendances du numéro 1 ci-dessus.

9^o Un clos de vigne, dit le Clos-Cesbron, divisé en huit lots.

Pour plus amples renseignements, voir les placards annonçant la vente; Et, pour traiter, s'adresser audit M^r ROBINEAU. (13)

Etude de M^r ROBINEAU, notaire à Saumur.

A VENDRE

A L'AMIABLE.

En totalité ou par lots,

Au gré des acquéreurs,

LA

PROPRIÉTÉ DE L'ÉTOILE

A Grandfonds, commune de Brézé.

Consistant en maison d'habitation et d'exploitation, terres labourables, vignes et bois; le tout d'une contenance de 9 hectares 41 ares 80 centiares.

Les bâtiments pourront être divisés.

Pour traiter, s'adresser à M. Epouday, propriétaire à Saint-Cyr, ou à M^r ROBINEAU, notaire à Saumur.

Etude de M^r LE BLAYE, notaire à Saumur.

A VENDRE

OU A LOUER PRÉSENTEMENT.

MAISON, à Saumur, rue de la Comédie, n° 27.

S'adresser audit notaire. (26)

Etude de M^r LE BLAYE, notaire à Saumur.

A VENDRE

Ensemble ou par lots, au gré des acquéreurs,

LA FERME DE LA BRARDERIE

Près le bourg de Saint-Lambert-des-Levés.

Logements de maître et de fermier, bâtiments d'exploitation, cour et jardin, contenant 25 ares, et une ouche, contenant 5 hectares 31 ares, joignant de deux côtés des chemins. S'adresser audit notaire. (585)

Etude de M^r HENRI PLÉ, commissaire-priseur à Saumur.

VENTE MOBILIÈRE

Le mardi 26 janvier 1875 et jours suivants, il sera procédé, par le ministère de M^r Henri Plé, commissaire-priseur, dans une maison sise à Saumur, rue Royale, n° 2, à l'angle du pont Cessart, à la vente publique aux enchères de quantité d'objets mobiliers.

Il sera vendu:

Ameublement de salon, ameublement de salle à manger: la table, sept allonges, les chaises foncées en latanier, guéridons, consoles, fauteuils Voltaire et autres, piano, casier à musique, commodes, armoires, tapis, tables de jeu, lampes, poiches, beaux rideaux en velours et autres étoffes, lits, couettes, matelas, édredons, couvertures, paravent, poëlette et cuivre et quantité d'autres objets.

On paiera comptant, plus 5 p. 00.

Etude de M^r GALBRUN, notaire à Montreuil-Bellay.

A VENDRE

A L'ADJUDICATION.

Qui aura lieu au pont de Saint-Just-sur-Dive (Maine-et-Loire),

Le dimanche 7 février 1875, à midi,

560 GROS PIEDS DE PEUPLIERS EN ONZE LOTS.

Sis sur le canal de la Dive, entre Bafou et le pont de Saint-Just-sur-Dive, canton de Montreuil-Bellay.

Etude de M^r ROBINEAU, notaire à Saumur.

A LOUER

DE SUITE,

DEUX BOUTIQUES

Situées à Saumur, rue d'Orléans,

Autrefois occupées par la maison de banque Louvet, Trouillard et C^o. Avec appartements au deuxième et au troisième étages;

Le tout pouvant être divisé ou réuni, au gré des preneurs.

S'adresser à M^r ROBINEAU, notaire.

A LOUER

Pour la Saint-Jean 1875,

UNE MAISON

Située à Saumur, rue Saint-Nicolas, n° 35,

Actuellement occupée par M^{me} veuve Pineau.

Cette maison comprend: Salon, salle à manger, cuisine, sept chambres à coucher, greniers, cave, bâtiment pour bureaux, écurie à quatre chevaux, grande remise et greniers à fourrages, jardin.

S'adresser à M^r FOUCHER, propriétaire, rue de Bordeaux, 50.

A VENDRE

UN

BON PIANO DROIT

S'adresser au bureau du journal.

À LOUER PRÉSENTEMENT.

UNE MAISON

Rue de l'Echelle.

S'adresser au Directeur de l'Ecole des Frères. (567)

A VENDRE

BELLE DEVANTURE DE MAGASIN.

S'adresser à M. LIÈVRE, menuisier, rue Nationale, à Saumur. (5)

M^r BEAUREPAIRE, avoué à Saumur, demande un clerc.

M^r LAUMONIER, notaire à Saumur, demande un petit clerc.

Un chef d'emballage et d'expédition d'une des principales maisons de la Champagne, dont la famille réside à Saumur, désirerait un emploi dans une maison de vins champagnisés. Bonnes références.

S'adresser au bureau du journal.

FABRIQUE D'ENCRE

de PASQUIER, pharmacien, rue du Marché-Noir, Saumur.

Cette encre est inaltérable et n'oxyde pas les plumes métalliques.

LE

JOURNAL DU DIMANCHE

RECUEIL LITTÉRAIRE ILLUSTRÉ

Paraissant chaque semaine avec 10 pages de texte et gravures inédites et un morceau de musique.

ABONNEMENTS:

Un an, 8 fr. — Six mois, 4 fr.

Par un mandat sur la poste, au nom de l'Administrateur, place SAINT-ANDRÉ DES-ARTS, 11, à Paris.

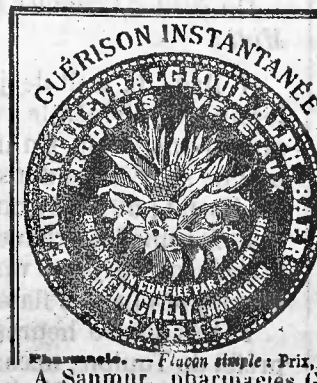
La collection se compose actuellement de 30 volumes renfermant les ouvrages des meilleurs auteurs contemporains.

Le volume broché pour Paris 3 fr. d^e pour les départements 4 fr.

MAISON DE NOUVEAUTÉS

Rue de la Tonnelle, à Saumur.

Il n'est pas vrai, comme certaines personnes en répandent le bruit, que M. BIZERAY ait vendu sa maison de commerce, et il s'empresse d'en prévenir sa clientèle, en lui annonçant un nouvel assortiment de confections et d'étoffes de soie riches, pour toilettes de soirées et de visites de l'an. (7)



NEURALGIES (faciales) MIGRAINES

(non gastr.) OTALGIES (névralgies) MAUX DE DENTS (dors même qu'elles)

seraient guéris.

AVIS IMPORTANT: Cette Eau est d'une odeur très agréable et complètement inoffensive; aspirée par la narine, du côté malade, elle rétablit aussitôt la circulation à l'état normal, et les Douleurs cessent à l'instant même; elle prévient aussi les crises d'Épilepsie et les attaques d'ARROPELXIE. Il sera envoyé franco à domicile, aux personnes qui en feront la demande, des circulaires contenant les appréciations d'un grand nombre de MÉDECINS et de PHARMACIENS qui, souvent, ont pu constater l'efficacité extraordinaire de ce produit.

L'envoyer à cheval le meilleur mode de conservation des flacons destinés à garantir instantanément dans la

Pharmacie. — Flacon simple: Prix, 4 fr. — Flacon contenant sept flacons, 10 fr.

A Saumur, pharmacies Gabelin, rue d'Orléans; Chedeveigne, rue de la Tonnelle, et dans les principales pharmacies de France et de l'étranger. (215)

Saumur, imprimerie de P. GODET.